



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA-IPR

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de lettres
Tél. 03 88 23 38 59 / 38 71 / 35 25
Mél : ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Pôle pédagogique Inspection pédagogique régionale

Strasbourg, le 10 septembre 2020

Agnès HUGENELL, Hélène MARTINET,
Christophe BOUCHOUCHA et Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Lettres

à

Mesdames, Messieurs les professeurs
de Lettres

s/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement
- Collèges et lycées (publics/privés) -

Objet : Lettre de rentrée 2020

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Nous espérons qu'après une année scolaire difficile, vous avez pu profiter pleinement de la pause estivale. Nous vous souhaitons une excellente rentrée.

Nous tenons à vous remercier tout particulièrement pour la qualité de votre investissement dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique ainsi que pour votre engagement sans faille dans l'accompagnement des élèves et de leur famille. Nous adressons aussi nos remerciements à tous les professeurs ayant contribué en juillet au travail d'harmonisation des notes du Baccalauréat et des EAF.

Priorité pédagogique au regard du contexte sanitaire actuel

La rentrée scolaire est marquée par la crise sanitaire qui impose à tous, personnels et élèves, le respect scrupuleux des consignes et des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de l'épidémie. Nous vous invitons à prendre connaissance du plan de continuité pédagogique établi par le ministère dans l'hypothèse où la situation exigerait la mise en place de modalités d'enseignement adaptées et à vous tenir informés régulièrement des actualisations du protocole en vigueur.

S'il est nécessaire que la situation sanitaire fasse l'objet de la plus grande vigilance, il importe de ne pas perdre de vue les priorités pédagogiques définies par la circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 : restaurer un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective ; identifier les besoins propres à chaque élève et y répondre de manière personnalisée. Vous savez pouvoir compter sur notre soutien et notre accompagnement pour mener à bien ces enjeux pédagogiques majeurs.

Ces objectifs prioritaires se traduisent, au collège, par un surcroît d'attention au décrochage scolaire, et par un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite, notamment grâce au dispositif *Devoirs faits*. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

Au lycée, la réforme des voies générale et technologique s'achève. Cette année, aura lieu la première session du baccalauréat en terminale. Dans ce cadre, il est recommandé de porter une attention particulière, dès la rentrée, aux enseignements de spécialité retenus par les élèves pour l'année de terminale afin de pallier les éventuelles lacunes induites par les conditions d'enseignement de la fin de l'année scolaire dernière. Deux axes de réflexion prioritaires se dessinent : le développement des compétences orales des élèves et le suivi de leur projet d'orientation. Ces deux axes feront l'objet d'actions de formation et d'accompagnement au cours de l'année.

PPCR

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Du fait de la crise sanitaire, certains professeurs éligibles à un rendez-vous de carrière lors de l'année scolaire dernière n'ont pu en bénéficier. Le ministère a ainsi prolongé la campagne d'évaluation des personnels de l'année scolaire 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile 2020. Les professeurs qui n'ont pu être évalués l'an dernier se verront proposer un rendez-vous de carrière au cours du premier trimestre selon des modalités adaptées à cette situation inédite.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Examens et Concours

Nous nous réjouissons des bons résultats obtenus, cette année encore, aux concours internes (CAPES et agrégations). Nous invitons vivement les professeurs désireux de s'y préparer à contacter rapidement les services de la formation (ce.dafor@ac-strasbourg.fr) et à se renseigner sur les modalités et les dates d'inscription au concours sur SIAC2 (www.education.gouv.fr)

L'enseignement du français

Nos priorités sont les suivantes :

1- L'évaluation des élèves sous toutes ses formes : diagnostique, formative, sommative, certificative. Elle est un acte pédagogique fondamental qui vise à situer l'élève dans la maîtrise des savoirs et de compétences.

Les évaluations en début de sixième et les tests de positionnement en seconde sont des outils essentiels et compléteront vos propres constats et analyses. Nous vous demandons de vous les approprier pour le repérage des acquis des élèves et la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. En sixième, les évaluations intègrent désormais un test de fluence qui permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute.

Pour les autres niveaux du collège, des **fiches indiquant des priorités pour l'enseignement du français** sont mises à la disposition de tous les professeurs. Elles proposent **des outils de positionnement sous la forme de divers exercices dont il convient d'user avec souplesse.**

Elles sont disponibles sur Eduscol à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html#lien1>

En ce qui concerne la classe de Seconde, nous vous invitons à consulter les recommandations du groupe des Lettres de l'Inspection générale :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/60/3/Rentree_2020_lettres_seconde_LEGT_1307603.pdf

2- La pratique régulière et l'évaluation de l'oral. La maîtrise de l'expression orale est un facteur déterminant pour l'insertion professionnelle. A plus brève échéance, la nouvelle épreuve orale du Baccalauréat nécessite un apprentissage progressif et régulier des compétences requises pour parler sans notes et en public. Sans se limiter à la préparation des oraux qui jalonnent le parcours scolaire de l'élève, il importe de ménager des temps de parole laissés à l'élève dans les cours de français et de diversifier les pratiques pédagogiques (en particulier dans le cadre de l'évaluation) permettant le travail de l'expression orale.

3- L'étude de la langue est à renforcer dans les classes de collège comme dans celles de lycée. Une grammaire du français vient d'être publiée par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ; elle peut être consultée à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>.

Nous vous encourageons à vous approprier cet ouvrage qui recense les connaissances actuellement disponibles en linguistique française. Cette terminologie constituera une aide utile et efficace dans l'enseignement de la langue.

Au lycée

L'année scolaire 2020-2021 est marquée par l'entrée en vigueur des programmes de terminale ; pour notre discipline, cela concerne les enseignements de spécialité (HLP, théâtre, cinéma, histoire de l'art, Littératures et LCA) ainsi que les enseignements optionnels. Ils sont mentionnés sur les pages dédiées du site académique.

En classe de première, le programme et l'épreuve de français sont modifiés : le programme est renouvelé par quart chaque année.

L'objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées est « Le théâtre du XVII^e siècle au XXI^e siècle » et les œuvres et parcours sont les suivants :

- Molière, *Le Malade imaginaire* / parcours : spectacle et comédie.
- Marivaux, *Les Fausses confidences* / parcours : théâtre et stratagème.
- Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* / parcours : crise personnelle, crise familiale.

Grand oral

Le grand oral en fin de terminale constitue un temps fort de la fin des études secondaires. Vous pourrez consulter avec profit les travaux présentés lors du séminaire de 2019 intitulé : « La prise en compte de l'oral au lycée : travailler les compétences orales avec les élèves » : <https://eduscol.education.fr/cid140653/la-prise-en-compte-de-l-oral-au-lycee%02travailler-les-competences-orales-avec-les-eleves.html>

Humanités, littérature et philosophie

Le programme de terminale de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » entre en vigueur à cette rentrée. Vous pouvez le consulter à partir du lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>

Le BO du 13 février 2020 (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>) fixe le programme limitatif sur lequel portera l'épreuve écrite de spécialité de terminale.

Les autres points du programme ne sont pas facultatifs ; il convient de les traiter notamment en vue du grand oral ou d'un éventuel oral du second groupe d'épreuves.

Des ressources d'accompagnement sont disponibles sur Eduscol

(<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>) et sur le site académique. Un temps de formation commun aux professeurs de philosophie et de lettres enseignant la spécialité aura lieu en cours d'année scolaire.

Langues et Cultures de l'Antiquité (L.C.A.)

Nous vous recommandons de consulter régulièrement la rubrique « langues et cultures de l'Antiquité » du site disciplinaire de l'académie : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/> où vous trouverez les textes réglementaires qui organisent l'enseignement des LCA.

Vous pourrez notamment consulter le programme de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement optionnel pour la classe de terminale qui entre en vigueur à cette rentrée

(<https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2021.html>) ainsi que le BO du 21 mai 2020 qui fixe le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009216N.htm>).

Des propositions et des ressources pédagogiques adaptées à tous les niveaux sont également disponibles sur le site académique. A cet égard, nous adressons nos plus vifs remerciements à tous les contributeurs.

Elèves allophones et DELF

Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) vous apportera toutes les informations et ressources concernant les élèves allophones.

Tout professeur de lettres peut choisir de s'engager dans l'enseignement du FLS et de s'y former, dans le but de se présenter à la certification complémentaire pour enseigner en UPE2A ou de mieux prendre en charge les nombreux élèves en inclusion dans les classes ordinaires.

Vous pouvez prendre contact par courriel : ce.casnav@ac-strasbourg.fr ou par téléphone au 03 88 45 92 55, ou vous adresser aux chargées de mission de votre département :

- pour le Bas-Rhin : agnes.masse@ac-strasbourg.fr
- pour le Haut-Rhin : pauline-hina.dietrich@ac-strasbourg.fr

Par ailleurs, si votre établissement accueille une UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), nous vous invitons à travailler en étroite collaboration avec son coordonnateur de façon à favoriser l'intégration des élèves allophones en classe ordinaire. Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées, notre académie offre la possibilité à un nombre important d'élèves de passer les épreuves du DELF (niveaux A1, A2 et B1) : une session se déroulera en octobre et deux sessions sont prévues au printemps 2021.

Certifications complémentaires et CAFFA

Si vous souhaitez valider certaines compétences particulières en Histoire des Arts, cinéma-audiovisuel, théâtre, langues et cultures de l'Antiquité ou français langue seconde, nous vous recommandons de prendre l'attache des services de la DEC (Division des Examens et Concours) pour procéder à votre inscription à l'un de ces examens. Une certification complémentaire atteste d'un parcours effectif : il s'agit d'un examen qui se prépare, car il évalue à la fois de solides connaissances théoriques et actualisées, la capacité à mener une réflexion didactique et pédagogique approfondie dans le domaine visé et une pratique avérée. Toute inscription prématurée serait donc inefficace.

Nous invitons les professeurs qui souhaiteraient obtenir la certification L.C.A. à consulter le *vade-mecum* disponible sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/vademecum-certification-complementaire-langues-et-cultures-de-lantiquite.html>

Les professeurs qui envisagent de s'inscrire à une certification complémentaire pourront consulter avec profit le rapport de jury de la dernière session publiés sur le site de l'académie.

Une réunion d'information portant sur le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est organisée par la DAFOR. Elle se tiendra le **mercredi 16 septembre 2020 de 14h à 16h** au lycée Marc Bloch à Strasbourg.

Dates à noter dans vos agendas

- Nous vous rappelons que la campagne d'inscription individuelle au Plan Académique de Formation sera close le lundi 21 septembre 2020. L'offre de formation est particulièrement riche et diversifiée. Nous vous invitons à consulter les offres dans les deux rubriques dédiées aux lettres modernes et classiques sans oublier la rubrique « élèves à besoins spécifiques » pour ce qui concerne le FLS.

<http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/enseignants-cpe-et-cop/paf/>

- L'inscription aux différents concours internes s'effectue du mardi 13 octobre au jeudi 12 novembre (17h00). Pour préparer ces concours, nous vous rappelons que sont proposées des formations académiques inscrites au PAF, en partenariat avec la faculté des lettres.

Contact avec les IA-IPR de lettres

Nous vous informons régulièrement de l'actualité de notre discipline *via* les listes de diffusion ou par courriel. Ces informations vous sont envoyées à l'adresse professionnelle académique. Il vous est possible de nous écrire à l'adresse générique ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr.

Chargés de mission d'inspection

Nous adressons nos plus sincères remerciements à Claire CARRIERE et à Claire CAKPO qui ont travaillé à nos côtés en tant que chargées de mission. Fortes de leurs expériences, elles ont pris une part active à l'animation pédagogique et à l'accompagnement des professeurs. La valeur de leur investissement est reconnue de tous.

Cette année, notre équipe de chargés de mission d'inspection sera composée de six professeurs :

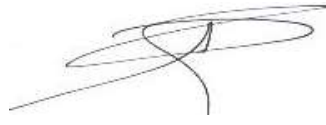
Mmes Véronique BODAINÉ, Elodie DALY, Alice FAYE, Angélique GILLIG et Marie WIEDER et M. Valentin RIETZ.

Vous pourrez compter sur leurs conseils pour vous accompagner dans vos missions.

Les IA-IPR de Lettres



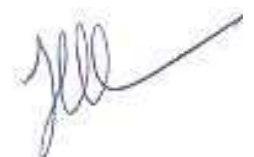
Ch. Bouchoucha



J.P. Grosset-Bourbange



A. Hugenell



H. Martinet